



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

# Présentation des mesures fiscales à insérer dans le PLDF 2014

# I- Cadre Général de la préparation des mesures fiscales du PLDF 2014

**1-Le discours Royal du 30 juillet 2013** qui a annoncé la fin de l'exonération pour les grands investissements du secteur agricole et le maintien de cette exonération pour la petite et moyenne agriculture.

# **I- Cadre Général de la préparation des mesures fiscales du PLDF 2014**

## **2-Les recommandations des assises nationales sur la fiscalité qui s'articulent autour des axes suivants:**

- un système fiscal équitable
- un système fiscal soutenant la compétitivité des entreprises
- un système fiscal reposant sur une relation de partenariat et de confiance entre l'administration et le citoyen

# I- Cadre Général de la préparation des mesures fiscales du PLDF 2014

3- Les orientations contenues dans la lettre de cadrage du chef du gouvernement visant à activer le processus de réforme fiscale à travers:

-la poursuite de la politique de l'élargissement de l'assiette et de l'intégration du secteur informel

-l'adoption d'une réforme globale de la TVA, afin de permettre à cet impôt de jouer pleinement son rôle d'impôt neutre

-la non institution de nouvelles exonérations et la suppression progressive des exonérations non justifiées

# I- Cadre Général de la préparation des mesures fiscales du PLDF 2014

- la suppression de l'exonération fiscale en faveur des grands investisseurs agricoles, et son maintien au profit de la petite et moyenne agriculture
- la sauvegarde de l'unicité et de l'homogénéité du système fiscal par la non institution de taxes parafiscales
- le renforcement du climat de confiance entre l'administration et les contribuables

# Présentation des mesures fiscales à insérer dans le PLDF 2014

## a)-Mesures spécifiques à l'impôt sur le revenu

### 1 - Révision du régime du forfait:

- tenue d'un registre coté et paraphé
- Inscription des achats payés et ventes encaissées
- Initiation de l'organisation de cette catégorie de contribuables
- Lutte contre la fraude fiscale
- Date d'effet: 2015

# Présentation des mesures fiscales à insérer dans le PLDF 2014

## 2 - Taxation progressive des revenus agricoles

- Entrée progressive dans le champ d'imposition à compter de 2014
- 35 M, 20M, 10M, 5M, respectivement en 2014, 2016, 2018 et 2020 (plan vert)
- Taxation réduite pendant 5 ans aux taux réduits (17.5% à l'IS et 20% à l'IR) à l'instar des secteurs de l'artisanat et l'enseignement.

# Présentation des mesures fiscales à insérer dans le PLDF 2014

## 3-Revenus locatifs

- Suppression de l'exonération de la location des constructions nouvelles et additions de construction, pendant trois ans
- Maintien de l'abattement de 40%
- Rationalisation des dépenses fiscales



# Présentation des mesures fiscales à insérer dans le PLDF 2014

4-Institution de l'obligation de télé déclaration et télépaiement pour les professions libérales

# Présentation des mesures fiscales à insérer dans le PLDF 2014

## b)- Poursuite de la réforme de la TVA

- 14.374 MDHS de dépenses fiscales

Objectifs visés:

- l'élargissement de l'assiette par la suppression progressive des exonérations
  - l'institution de deux taux :un taux normal de 20%,et un taux réduit de 10%
  - la suppression de la règle du décalage d'un mois
  - la généralisation du remboursement du crédit de taxe pour sauvegarder le principe de la neutralité de la TVA
  - Maintien de l'exonération pour certains secteurs et produits notamment: l'export, transport international, logement social, certains médicaments, dons...etc.
- La mise en œuvre des mesures proposées est à étaler sur **les deux années à venir (2014-2015)**.

# Présentation des mesures fiscales à insérer dans le PLDF 2014

- **Application du taux de 10% à certains produits ou services exonérés à savoir :**
  - **la liste du matériel agricole;**
  - **le bois en grumes** : à condition que le CA soit égal ou supérieur à 2 000 000 DH;
  - **les douches et hammams publics ainsi que les fours traditionnels** : à condition que le CA soit égal ou supérieur à 500 000 DH;
  - **les prestations de restauration fournies directement par les entreprises à leur personnel salarié.**

# Présentation des mesures fiscales à insérer dans le PLDF 2014

- **Application du taux de 20% aux opérations et produits exonérés suivants :**
  - **les engins et filets de pêche ;**
  - **les raisins secs et figues sèches** : à condition que le CA soit égal ou supérieur à 2 000 000 DH ;
  - **les bougies et paraffines** : à condition que le CA soit égal ou supérieur à 2 000 000 DH;
  - **les acquisitions de biens et matériel effectuées par l'université Al Akhawayn d'Ifrane;**(bénéficie de l'exonération de l'IS)

## Présentation des mesures fiscales à insérer dans le PLDF 2014

- **Application du taux de 10% à certains produits ou services soumis au taux de 7% :**
  - **les conserves de sardines**
  - **les aliments destinés à l'alimentation du bétail** (atténuation du crédit).

## **Présentation des mesures fiscales à insérer dans le PLDF 2014**

- **Application du taux de 20% à certains produits ou services soumis au taux de 10% :**
  - **le sel de cuisine**
  - **le riz usiné**

## **Présentation des mesures fiscales à insérer dans le PLDF 2014**

**Application du taux de 20% à certains produits ou opérations soumis au taux de 14% :**

- **les graisses alimentaires et margarines**
- **le véhicule utilitaire**

## **Présentation des mesures fiscales à insérer dans le PLDF 2014**

**Suppression de la règle de décalage d'un mois**

**L'impact budgétaire: -3 Milliards, répartis sur 5 ans, soit -600M DHS/an**



# **Présentation des mesures fiscales à insérer dans le PLDF 2014**

**Institution du régime de l'auto-liquidation:  
mesure de simplification de la déclaration**


# Présentation des mesures fiscales à insérer dans le PLDF 2014

- **Autres mesures**

- Suppression de l'obligation pour le bailleur de logements sociaux de joindre le cahier des charges à la déclaration;
- Fixation du prix de vente au mètre carré du logement destiné à la classe moyenne à 7.200 DH, TTC

## Présentation des mesures fiscales à insérer dans le PLDF 2014

- **Autres mesures en cours de finalisation**  
**Institution d'un traitement fiscal en faveur de l'auto-entrepreneur**
  - **1%** au chiffre d'affaires annuel ne dépassant pas **500 000 DH** pour les activités commerciales et artisanales
  - **2 %** au chiffre d'affaires de **200 000 DH** pour les prestataires de services
  - Conditions: **cadre juridique, cadre social, guichet unique de recouvrement**



**Je vous remercie  
de votre attention**